

Observations  
=====

*J. Munyane*

1. Les loyers proposés sont plutôt modiques. Il y a lieu ou bien de les supprimer si l'on veut accorder aux agents de l'Etat des avantages comparables à ceux du secteur privé ou alors de fixer un loyer réaliste et qui n'entrave en rien la politique sociale de logement que l'on cherche à promouvoir: un loyer de 10.000.- francs par mois ne serait pas du tout exagéré pour certaines villas surtout que, à ce prix, il est impossible de disposer de tels logements de grand standing. Un réajustement des propositions à la hausse semble donc se justifier. Par contre, s'il était possible, on pourrait élargir la catégorie des fonctionnaires pouvant bénéficier de logements gratuits (par exemple jusqu'aux dirigeants): il ne faut pas oublier que le secteur privé donne des avantages encore plus substantiels (logements et traitements).
2. Il faudrait remédier à certaines anomalies dans l'octroi des logements:
  - Des directeurs généraux sans logements alors que des rédacteurs, des agents voire des sous-contrats en disposent. Il ne s'agit pas de les exclure, par principe, des bénéficiaires de logements décentes, mais tant que les maisons sont en nombre insuffisant, il faudrait respecter une certaine priorité.
  - Des agents du secteur privé qui occupent des maisons de l'Etat (voir annexes.)
3. On remarque, par ailleurs, que certains agents alternes occupent des villas de première catégorie que le système Ségéaux n'ont pas. C'est aussi une anomalie à reprocher au système en vigueur. un loyer dérisoire jusqu'à d'entériner cette situation, alors qu'en relevant les loyers proposés, on pourrait, du moins en partie, rectifier cet état de choses.
4. Pourquoi faire payer le mari et la femme, si le principe est de percevoir un loyer forfaitaire par habitation? On ne devrait pas tenir compte de la cohabitation.
5. Exigera-t-on le paiement des arriérés?
6. Une commission du logement ne serait certainement superflu et l'on devrait prévoir les modalités de gestion des fonds ainsi collectés.
7. Enfin, la liste annexée ne semble pas avoir été sérieusement contrôlée car elle reprend des locataires qui n'occupent plus des maisons de l'Etat. Quant aux maisons non encore occupées, c'est un gaspillage que notre situation de pénurie ne peut pas nous permettre.

Kigali, le 17 février 1976

*J. Munyane*  
Rédacteur SENYANA